

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE de SOISY-SUR-ECOLE

COMpte RENDU DE LA SÉANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

en date du lundi 07 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Anne-Sophie HERARD, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme HÉRARD Anne-Sophie, Mme CADOT Laure, M. LEFEVRE Franck, Mme MOREAU Magali, M. LAGARRIGUE Laurent ; Mme CROSNIER LECONTE Alix (arrivée à 19h06), Mme GIBIER Juliette (arrivée à 19h08), M. CHEVALIER Pierre, M. CROSNIER LECONTE Cyriaque, Mme VANDERTAELEN Coralie, M. GERAUD Thomas, M. BESSON Hervé, M. SCHAFFUSER Patrice

Absents et excusés : M. THEROND William donne pouvoir à Mme HERARD Anne-Sophie
Mme GAYON Hélène donne pouvoir à M. BESSON Hervé

Absents :

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Magali

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Madame HERARD Anne-Sophie, Maire.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2020
- 2) Point sur le registre des arrêtés
- 3) Budget communal 2020 – Décision modificative n°2
- 4) Modification des statuts CC2V
- 5) Délibération instituant les horaires de l'école
- 6) Délibération portant approbation des autorisations spéciales d'absence
- 7) Désignation des représentants auprès de l'ASAD et l'ASAMD 2V
- 8) Questions diverses

1°) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2020

Madame Anne-Sophie HERARD porte aux voix l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 juillet 2020, **le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité (13 voix pour).**

2°) POINT SUR LE REGISTRE DES ARRETES

Madame Julie GENOUD, rapporteur, rappelle les arrêtés municipaux pris depuis le 24 juillet 2020:

- Arrêté de voirie du 27 juillet 2020 portant prolongation sur une limitation de vitesse et une réglementation du stationnement au 2 rue de Corbeil pour l'installation du réseau fibre optique
- Arrêté de voirie du 27 juillet 2020 portant prolongation sur une limitation de vitesse et une réglementation du stationnement au 18 rue de Corbeil pour l'installation du réseau fibre optique
- Arrêté du 27 juillet 2020 réglementant l'accès au terrain de football et au stade municipal pour la section football de l'USSE
- Arrêté du 27 juillet 2020 réglementant l'accès au stade municipal pour les personnes extérieures
- Arrêté du 29 juillet 2020 de gestion du personnel pour la mise en place de Lignes Directrices de Gestion relatives aux avancements de grade
- Arrêté d'urbanisme du 30 juillet 2020 de non opposition à déclaration préalable pour la création d'une clôture en limite séparative au 22 bis rue de la Bourgogne
- Arrêté de voirie du 6 août 2020 portant autorisation pour occuper le domaine public communal Chemin de la Sablonnière à la société CSC
- Arrêté de voirie du 6 août 2020 pour la réalisation d'un branchement téléphonique rue de la Ferté Alais chez l'entreprise TPS
- Arrêté de voirie du 10 août 2020 pour la réalisation de travaux VRD pour la viabilisation d'un terrain entre le 12-14 rue des Fourneaux
- Arrêté de voirie du 10 août 2020 autorisant des travaux pour la création d'un branchement d'eaux usées Chemin de la Genièvre
- Arrêté de voirie du 14 août 2020 autorisant la société SUEZ Eau France à intervenir sur une canalisation sinistrée rue des Fourneaux
- Arrêté du 24 août 2020 portant désignation de Mme GENOUD Julie comme coordinateur communal de l'enquête de recensement 2021
- Arrêté d'urbanisme du 28 août 2020 accordant un permis de construire pour une maison individuelle Chemin de la Genièvre
- Arrêté d'urbanisme du 1^{er} septembre 2020 de non opposition à déclaration préalable avec prescriptions pour différents travaux de rénovation, délivré pour un bien sis 8 rue de la Ferté Alais
- Arrêté d'urbanisme du 3 septembre 2020 de non opposition à déclaration préalable avec prescriptions pour la mise en place d'un second portail d'accès, délivré pour un bien sis 24 rue de Bois Net
- Arrêté de voirie du 3 septembre 2020 pour la mise en place d'un échafaudage au 1 rue de la Ferté Alais dans le cadre d'une réfection de toiture
- Arrêté d'urbanisme du 7 septembre 2020 de non opposition à déclaration préalable pour une division foncière au 42 Bis Grande Rue

Arrivées respectives de Mme CROSNIER LÉCONTE à 19h06 et Mme GIBIER Juliette à 19h08.

3°) BUDGET COMMUNAL 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21 (3°), L 2312-1, L 2312-2, et L 2312-3,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1er,

Vu les articles 3 et 4 du décret n° 96-1252 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des Communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14 publiée par arrêté interministériel

Vu le budget primitif 2020 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2020,

Vu la décision modificative 1 2020_32 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2020,

Considérant les imputations budgétaires et les ajustements comptables à réaliser,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte à l'unanimité (15 voix pour) de procéder aux ajustements suivants au niveau du budget communal :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|-----------------------|---|------------------|-----------------|--|------------------|
| RECETTES | | | DEPENSES | | |
| Compte | Intitulé | Total | Compte | Intitulé | Total |
| 73224 | Fonds départemental des DMTO pr comm. – 5000 hbts | 97 337.12 | 6067 | Fournitures scolaire | -4553.60 |
| 7381 | Droits de mutation | -45 000.00 | 6182 | Documentation abonnements | 6.00 |
| | | | 6238 | Divers | 507.22 |
| | | | 6413 | Rém. Personnel non titulaire | 2000.00 |
| | | | O23 | Virement à la section d'investissement | 54 377.50 |
| | TOTAL | 52 337.12 | | TOTAL | 52 337.12 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| RECETTES | | | DEPENSES | | |
| Compte | Intitulé | Total | Compte | Intitulé | Total |
| O21 | Transfert de la section fonctionnement | 54 377.50 | 2031 | Frais étude | 54 377.50 |
| | TOTAL | 54 377.50 | | TOTAL | 54 377.50 |

4°) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC2V

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CC2V du 7 juillet 2020 approuvant la modification des statuts,

Vu les statuts de la CC2V, annexés et consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité (15 voix pour), la modification des statuts de la CC2V.

5°) DELIBERATION INSTITUANT LES HORAIRES DE L'ECOLE « LES DEUX TERTRES »

Le Maire de la commune de Soisy sur Ecole,

Vu l'exposé de Mme MOREAU Magali, rapporteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité (15 voix pour)** d'instituer les horaires suivantes pour l'école primaire « Les Deux Tertres » :

8h30-12h00 (ouverture grille à 8h20)

14h00-16h30 (ouverture grille à 13h50)

6°) DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA)

Le Maire de la commune de Soisy sur Ecole,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique du 9 décembre 2016,

Considérant que les agents de la commune de Soisy sur Ecole peuvent être autorisés à s'absenter de leurs services dans un certain nombre de cas prévus par la loi, sous réserve des nécessités de service,

Considérant que les autorisations spéciales d'absences ne sont pas des congés. Elles s'en distinguent par leur objet,

Vu l'exposé de Mme HERARD Anne-Sophie, rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte à l'unanimité (15 voix pour)** le règlement intérieur ci-annexé relatif aux autorisations spéciales d'absence. Ce règlement annule et remplace les dispositions antérieures en la matière.

7°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE L'ASAD / ASAMD

Le Maire de la commune de Soisy sur Ecole,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier adressé par les associations de soins en date du 26 août 2020,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant par commune dans les deux associations de soins,

Mme le Maire demande aux candidats de se présenter :

- Mme VANDERTAELLEN Coralie se porte candidate

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE à l'unanimité (15 voix pour)** le représentant suivant pour la commune de Soisy sur Ecole, représentant des deux associations de soins (ASAD et ASAMD) : Mme VANDERTAELLEN Coralie

8°) QUESTIONS DIVERSES

- Recensement 2021 : le recensement aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Les coordinateurs communaux ont été nommés (Mme GENOUD Julie et Mme GIBIER Juliette). Un appel à candidature est ouvert pour trouver 3 agents recenseurs pour effectuer le recensement sur la commune.
- Point sur les manifestations communales : Forum des associations samedi 5 septembre 2020 l'événement s'est bien déroulé. Dimanche 13 septembre de 9h30 à 13h est organisé Essonne Verte Essonne Propre. Le rassemblement aura lieu Place de l'Ancienne Gare qui réunira les élus et bénévoles pour effectuer le nettoyage du village et des bois. Le Département de l'Essonne fournit les gants et la benne à ordures. Journées du Patrimoine 19, 20 septembre 2020 où est organisé un parcours à vélo. Le circuit sera diffusé prochainement. Départ à 9h30 Place de l'ancienne Gare.
- Pollution piscicole dans la rivière de l'Ecole : des prélèvements ont été effectués par le SEMEA. Des affichages ont été mis en place par la Municipalité pour l'interdiction d'approcher les abords de l'école tant que nous ne connaissons pas l'origine de la pollution. L'accès aux cours d'eau est donc interdit. Nous sommes dans l'attente de résultat. Une plainte collective va être déposée.
- Communication : nos informations en direct sur la page Facebook « Mairie de Soisy sur Ecole ». N'hésitez pas à vous inscrire sur cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce ensuite la fin de la séance à 19h35.

Anne-Sophie HERARD
Maire

